
Adresse du département de la Vienne, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du département de la Vienne, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 313;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14056_t1_0313_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

liberté et l'égalité, qu'ils observent et respectent les lois; qu'ils ont une confiance entière dans la Convention et dans ses comités de sûreté générale et de salut public; et qu'ils ont été soulevés d'indignation en apprenant les nouveaux attentats portés à la représentation nationale, mais heureusement les projets infâmes des scélérats échoueront toujours contre la justice suprême qui protège constamment la cause du peuple.

Dans ce district, plusieurs ateliers ont été établis par arrondissement pour la plus prompte exploitation du salpêtre. Déjà il s'en est fabriqué par la commune de Chalon 9 milliers 744 livres :

— sur la commune de Chagny	1416 livr.
— sur la commune de Givry	1279 livr.
— sur la commune de Buxy	1212 livr.
— sur la commune de Sennecey	813 livr.

TOTAL : 14.464 livr. de salpêtre.

J'ai fait charger et partir cette première quantité pour Paris en conséquence des ordres de la commission des armes et poudres.

Il y a dans toutes les communes des dépôts de cendres fournies par chaque citoyen pour être employées à l'importante fabrication du salpêtre.

Dans chaque canton il y a des fourneaux de charbon de bois de bourdenne et d'autres bois propres à la fabrication de la poudre. Il y en a déjà une très grande quantité propre à être employée.

Les cloches de toutes les communes sont aux fonderies pour être converties en canons.

L'argenterie de toutes les églises est à la Trésorerie nationale.

Tous les prêtres ont abjuré leur ministère d'imposture et d'hypocrisie, et le plus grand nombre est marié. Les ci devant églises ont été en conséquence érigées en temples de la raison.

La vente des biens des émigrés se fait avec activité et succès. Il s'en est vendu jusqu'à ce jour pour 4 millions, 539.131 livres. L'estimation n'était que de 2.101.928 livr. Le bénéfice est de 2 millions, 438.202 livr.

Toutes les contributions sont en plein recouvrement et dans peu elles seront entièrement acquittées.

Les réquisitions nombreuses en grains s'exécutent malgré une pénurie réelle par suite des réquisitions précédemment faites sur le district. Mais les citoyens reconnaissent trop bien leur devoir de fournir aux besoins des braves défenseurs de la patrie, et de leurs frères des autres districts et départements. Ils sont au surplus convaincus que l'on s'empressera de leur procurer des secours dès que l'on connaîtra leurs besoins.

Partout et en tout les citoyens manifestent leur attachement à la liberté et leur dévouement à la patrie en employant leur industrie pour ce qui peut être utile à la défense de la République.

Indépendamment de la fabrication du salpêtre, quelques citoyens essaient de faire de la poudre; d'autres entreprennent de fabriquer de l'acier; d'autres enfin font des affuts et des caissons.

Tel est, Citoyens représentans, l'esprit public et la situation politique de ce district. »

Je suis avec respect et fraternité. »

LESNE (agent nat.).

64

Les administrateurs du département de la Vienne témoignent à la Convention nationale l'horreur que leur ont inspirée les assassinats dirigés contre Robespierre et Collot-d'Herbois. Il n'est pas temps encore, disent-ils, de descendre au Panthéon quand la tyrannie n'est pas expirée; il ne vous sera permis de rejoindre les mânes de Marat et Lepelletier qu'à cette époque mémorable où le peuple, heureux sous un gouvernement libre, oubliera pour jamais qu'il fut esclave.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[s.l.n.d.] (2).

« Législateurs,

Le peuple français vient d'être assassiné dans la personne de ses représentans, le bras qui dirigea les coups sur Robespierre et Collot était armé par la tyrannie et devait atteindre la République entière.

Législateurs, tous les hommes libres ont frémi d'indignation au récit d'un pareil attentat; un cri général s'est élevé et s'étend encore, vengeance au peuple des crimes des tyrans. Un monstre barbare va rentrer dans le néant dont il n'eût jamais dû sortir. Bientôt il ne restera plus de l'Amiral que l'horreur qu'il inspire; mais, Législateurs, ces évènements sinistres peuvent se succéder, un crêpe funèbre peut à chaque instant couvrir la terre de la liberté; le crime qui veille peut tuer la vertu qui se confie. Au nom de la patrie dont vous tenez les destinées du peuple, dont vous consacrez le bonheur, de la postérité dont vous fixez le sort, sortez, Législateurs, de cette sécurité qui vous livre aux assassins, veillez sur des jours qui ne vous appartiennent pas. Il n'est pas temps encore de descendre au Panthéon quand la tyrannie n'est pas expirée; il ne vous sera permis de rejoindre les mânes de Marat et Lepelletier qu'à cette époque mémorable où le peuple heureux sous un gouvernement libre oubliera pour jamais qu'il fut esclave. »

PERCHER (présid.), DARDILLAC, LAVERGNE, MOREAU, VAUGELADE, GÉRAUD, BERNAZERIS, PIORRY [et 1 signature illisible].

65

La société populaire, les officiers municipaux et le comité de surveillance de la commune de Venduvre (3), présentent à la Convention nationale l'offrande de 118 chemises et 75 linceuls, et d'une somme de 12 liv. en assignats, qu'ils vont faire passer au district de Poitiers. Ils expriment toute l'indignation que leur ont causée les assassinats tramés contre Robespierre et Collot-d'Herbois. Que les têtes des coupables tombent, disent-ils, sous le glaive

(1) P.V., XXXIX, 24. M.U., XL, 264; Bⁿ, 19 prair.

(2) C 305, pl. 1147, p. 25.

(3) Vienne.